

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Salle du Conseil**, le **20 décembre 2024**, à **18H45**.

Affiché le 16/12/2024

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2024.
- 02 - Retrait de la délibération MA_DEL_2024_085 du 25 novembre 2024 dénonçant le bail renouvelé le 1er Janvier 2007 avec la SARL du Volcan de Lemptégy.
- 03 - Dénonciation du bail renouvelé consenti à la SARL Lemptégy avec offre de renouvellement
- 04 - Engagement et mandatement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- 05 - Autorisation de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres
- 06 - Demande de subvention au Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour l'installation de luminaires leds à l'école municipales
- 07 - Demande de subventions pour le projet de végétalisation de la cour du groupe scolaire de Saint-Ours-les-Roches
- 08 - Demande de subvention dans le cadre du FIC 2023-2026 - Programme de restauration du patrimoine local, travaux de restauration du four banal au village du Bouchet – charpente et couverture - travaux de restauration du lavoir au village de Beauregard
- 09 - Convention de partenariat et de financement pour l'accueil des enfants de la commune de Saint-Ours-les-Roches dans les services enfance-jeunesse intercommunaux
- 10 - Délibération fixant le choix de la labellisation pour la prévoyance maintien de salaire et de la participation au financement de la protection sociale complémentaire risque prévoyance des agents

Le Maire
Stéphane PONCÉ

